



ABONNEMENTS CORPORATIFS

Saison 2026



La saison 2026 s'annonce exceptionnelle avec un intérêt grandissant de la part des golfeurs attirés par la qualité de nos parcours modernisés.

Plus que jamais, nous souhaitons offrir à nos membres et à nos invités une expérience de golf exceptionnelle, dans un cadre unique où se côtoient passion, plaisir et esprit de club.

Nous sommes fiers de poursuivre cette belle histoire et espérons avoir le privilège de vous compter parmi nous pour la prochaine saison.

Famille Di Menna,
Et toute l'équipe du Versant

INFORMATIONS - CORPORATION

CORPORATION:	# client corporation:
Membre principal:	# membre:
Responsable administratif:	
Adresse:	Tel. membre principal: () -
Ville:	Cell. membre principal: () -
Code postal:	Tel. corporation: () -
Courriel administratif:	Poste:

CORRESPONDANCE

Correspondance générale	Cochez	Factures et états de compte	Cochez
Courriel administratif:		Courriel administratif:	
Courriel membre principal:		Courriel membre principal:	

FORFAITS CORPORATIFS

Cochez	Sélectionner un <u>ou</u> l'autre des forfaits	Nombre	Taxes en sus	
	50 parties - 4 jours Lundi au jeudi excluant jours fériés		2800 \$	\$
	50 parties - 4 jours avec voiturette motorisée avec GPS Lundi au jeudi excluant jours fériés		4000 \$	\$
	50 parties - 7 jours		3200 \$	\$
	50 parties - 7 jours avec voiturette motorisée avec GPS		4400 \$	\$

Noms des délégués:

- 4 maximum par forfait de 50
- Chaque membre délégué doit compléter le formulaire "Informations personnelles/résidentielles"

_____	_____
_____	_____
_____	_____
_____	_____

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

- Les parties sont partageables avec les invités, un membre délégué doit être présent.
- Les parties restantes à la fin de la saison ne seront pas transférables. Elles doivent être utilisées en 2026. Les membres 4 jours pourront utiliser leur parties pour participer à certains événements précis ayant lieu les week-end (avec supplément): tournoi d'ouverture, Saint-Jean Baptiste, qualification Interclubs, championnat du club et Coupe Ryder (fin de saison).
- Un minimum de consommation de 400\$ par membre inscrit (plus taxes et service) doit être dépensé entre la date d'ouverture de la saison et la Coupe Ryder, le solde non dépensé sera facturé au compte le 1er octobre et payable sur réception. Seuls les achats au restaurant, au casse-croûte et en salle de banquet sont comptabilisés dans le montant du minimum de consommation.
- Un état de compte détaillé est envoyé par courriel le dernier jour du mois et est payable au plus tard le 10 du mois suivant en un seul paiement (comptant, débit, crédit ou virement bancaire).
- Un formulaire d'autorisation de paiement par carte de crédit doit être complété en début de saison et sera utilisé en cas de défaut de paiement de votre état de compte.
- Des frais de 5% sont facturés pour tout compte en retard de paiement et les privilèges incluant les droits de jeu peuvent être suspendus sans préavis.
- Chacun des délégués doit présenter sa carte de membre du club pour porter des charges sur le compte maître.
- Le Versant se réserve le privilège de fermer l'ensemble de ses parcours un maximum de 12 jours dans la saison.

INFORMATIONS PERSONNELLES / RÉSIDENTIELLES

Corporation:	# client corporation:	
Nom membre délégué:	# membre:	
Adresse :	# Golf Québec/Canada	
Ville:	Tel. résidence:	()
Code postal:	Tel. cellulaire:	()
Courriel:	Tel. Travail/autre:	()
Courriel autre:	Date de naissance:	

SERVICES À LA CARTE

Cochez		DATES	Taxes en sus	
X	Fonds activités membres 2026 (obligatoire)		58 \$	58 \$
	Fonds activités membres JUNIORS 2026 (obligatoire)		35 \$	\$
X	Adhésion Golf Québec/Canada (obligatoire) Avantages disponibles sur le site golfcanada.ca	Pour un an	44 \$	44 \$
	Participation "Challenge trou d'un coup 2026" (facultatif) La contribution doit être payée le ou avant le 1er juin 2026 Toutes les conditions sont disponibles à la boutique	De l'ouverture des parcours jusqu'au 26 septembre 2026	10 \$	\$
	Participation Ligue féminine 2026 (facultatif) Activité réservée aux dames les mercredis	Pour la saison 2026	15 \$	\$
	Participation Ligue des gris 2026 (facultatif) Activité réservée aux messieurs les mardis et les jeudis	Pour la saison 2026	50 \$	\$
	Case privée - vestiaire (facultatif) Inclus service de serviette, cadenas non-inclus	Du 27 avril au 12 octobre 2026	150 \$	\$
	Remisage et nettoyage de bâtons (facultatif)	Du 27 avril au 12 octobre 2026	100 \$	\$
	Remisage de votre chariot manuel (facultatif)	Du 27 avril au 12 octobre 2026	90 \$	\$
	Remisage et charge de votre chariot électrique (facultatif)	Du 27 avril au 12 octobre 2026	150 \$	\$
	Terrain de pratique extérieur sur tapis (facultatif) Maximum de deux paniers par jour non-partageables	De l'ouverture au 24 octobre et/ou date de fermeture 2026	300 \$	\$

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT

- **Golf et voitures motorisées**
- Le membre bénéficie du privilège de réserver ses départs jusqu'à 14 jours à l'avance (visiteurs 10 jours).
- Les parties sont partageables avec les invités, un membre délégué doit être présent.
- Une deuxième partie le même jour (replay) est possible à 50% du prix en vigueur, sans réservation, sur disponibilité.
- L'utilisation d'une voiturette doit être partagée avec une autre personne ayant payée une demi-voiturette. Si un joueur seul souhaite utiliser une voiturette de golf sans partager, il a la possibilité de louer la voiturette en totalité en payant le coût de location complet selon disponibilité.
- Le conducteur d'une voiturette doit être âgé de 16 et plus et avoir un permis de conduire valide.
- Le locateur/utilisateur d'une voiturette est responsable des dommages causés à la voiturette et doit payer les frais de réparation ou de remplacement en cas de dommages.
- Les premiers départs du matin doivent suivre un temps de jeu de **minimum 4 heures** et se tenir à l'écart de l'équipe

Initiales: _____

CONDITIONS DE L'ABONNEMENT - suite

Politique de modification de départ et de non-présentation (No-show):

- Les modifications/annulations de départ doivent être faites au plus tard à 16h la veille
- Vous devez inscrire les noms de vos invités au plus tard à 16h la veille, les départs qui n'ont pas les noms inscrits seront annulés sans préavis.
- Après 3 occasions de non-présentation (no-show) un droit de jeu sera débité automatiquement de votre compte et ce pour chaque personne sur la réservation.

Restauration

- Le frais minimum de consommation (taxes et service en sus) doit être dépensé entre la date d'ouverture de la saison et le tournoi de fin de saison
- Le solde non dépensé sera facturé au compte (plus taxes) le 1er octobre et est payable sur réception.
- Seuls les achats au restaurant, aux casse-croûtes et en salle de banquet sont comptabilisés dans le montant du minimum de consommation. Les achats autres tels qu'à la boutique ne sont pas inclus dans ce montant.
- Le club de golf est titulaire d'un permis d'alcool, il est donc interdit d'apporter des produits alcoolisés de l'extérieur sur sa propriété.

Termes de paiements

- Tous les frais relatifs à l'abonnement (forfaits de parties/voitures et services) sont payables comptant, débit ou virement bancaire. Les paiements par carte de crédit ne sont pas acceptés.
- Un état de compte détaillé est envoyé par courriel le dernier jour du mois pour les achats portés au compte maître pendant la saison (boutique, restaurant et casse-croûte). L'état de compte est payable au plus tard le 10 du mois suivant en un seul paiement (comptant, débit, crédit ou virement bancaire).
- Un formulaire d'autorisation de paiement par carte de crédit doit être complété en début de saison et sera utilisé en cas de défaut de paiement de votre état de compte.
- Des frais de 2% sont facturés pour tout compte en retard de paiement et les privilèges incluant les droits de jeu peuvent être suspendus sans préavis.
- Il est **obligatoire de présenter votre carte de membre** en tout temps pour profiter des rabais et/ou pour mettre des charges sur votre compte. A défaut, le paiement devra être effectué immédiatement sur place (comptant, débit ou crédit).
- Indiquer votre préférence de type de carte de membre : ☐ Physique ☐ Virtuelle pour cellulaire ☐ Les deux

Politique de pluie

- Moins de 8 trous: Un droit de jeu pour 18 trous
- 9 – 12 trous: Un droit de jeu pour 9 trous
- 13 trous et plus : Aucun droit de jeu n'est accordé
- En cas de fermeture des terrains pour des raisons d'intempéries, aucun droit de jeu ne sera débité du compte en cas de non-annulation du départ.

Autres

- Le Versant se réserve le privilège de fermer tous les parcours douze (12) jours dans la saison pour événements extérieurs.
- La vie de club est importante au Versant et nous souhaitons offrir à tous un environnement des plus agréable. Aucun manque de respect envers les membres, clients et employés du club ne sera toléré.

Engagement personnel

- J'accepte que mes coordonnées apparaissent dans le répertoire des membres 2026: ☐ oui ☐ non
- Je reconnais avoir pris connaissance de la Régie 2026 et je consens à toutes les obligations qui y sont contenues
- Je suis conscient des risques inhérents à la pratique du golf et je dégage Le Versant et son personnel de toutes responsabilités physique et matériel y compris le vol d'équipement.
- Je m'engage à respecter les règles d'éthique et les règlements du club

Signature membre délégué: _____ Date: _____

Initiales: _____